

Ordonnance du 15 décembre 1943 portant annulation de la loi du 13 août 1940 et des dispositions subséquentes relatives aux associations dites secrètes.



L'ENNEMI
C'EST LUI
LES DEUX GRANDES ASSOCIATIONS
MAÇONNIQUES SONT DISSOUTES
UN DÉCRET PROCLAME
LA NULLITÉ DU GRAND ORIENT
ET DE LA GRANDE LOGE

Le juif
Jean Zay
arrêté ?

LES BÂTISSEURS DE L'OMBRE 1940 1943

Le destin maçonnique français



" Nous dédions ce document aux Fils de la Lumière de la Grande Loge de France et du Grand Orient de France, ayant rejoint le combat de la France Libre qui a permis de remporter la victoire : celle du Bien sur le mal, du Juste sur l'injuste, de la Dignité sur l'indignité. "

Jean-Philippe HUBSCH

Grand Maître du Grand Orient de France



Pierre-Marie ADAM

Grand Maître de la Grande Loge de France



PREFACE

En cette fin d'année 2020, la France commémore le cinquantième anniversaire de la mort du général de Gaulle, chef de la France Libre. La Franc-maçonnerie française, dans ses deux composantes historiques, a décidé de s'associer à cette commémoration nationale et ce, pour trois raisons essentielles :

La première est que les Francs-maçons, au sein de l'Armée des Ombres, ont pris une part active à la Résistance et ont joué un rôle important dans l'épopée de la France Libre.

La deuxième est que le général de Gaulle, en compta un certain nombre dans son entourage et non des moindres. Enfin, la troisième c'est le rôle décisif joué par Michel Dumesnil de Gramont, Grand Maître de la Grande Loge de France, pour faire aboutir le texte qui allait devenir l'ordonnance abrogeant la législation antimaçonnique de Vichy, du 15 décembre 1943 à Alger.

Ce document corédigé par la Grande Loge de France et le Grand Orient de France, a pour but de rappeler d'abord que les Francs-maçons ont été, avec d'autres, victimes du nazisme et ensuite qu'ils se sont pleinement investis dans le combat contre le plus déshumanisé des régimes politiques. Ils ont contribué à rendre à la Nation son indépendance et permis à la République de renaître et de restaurer ses valeurs fondamentales : la Liberté, l'Égalité et la Fraternité.

Beaucoup de nos Sœurs et de nos Frères sont morts en défendant cet idéal, assassinés en France ou exterminés dans les camps de concentration. Nous ne devons jamais oublier leur sacrifice, ils sont nos martyrs.

Ce que nous voulons exprimer, à l'occasion de cette commémoration, c'est que, par-delà les spécificités des Obédiences françaises, le but principal de la franc-maçonnerie demeure le même : l'amélioration pacifique de l'homme et de la société grâce à un corpus de valeurs intellectuelles, éthiques et humanistes. Valeurs portées par une espérance lucide dans l'avenir, nous permettant de résoudre les crises de la société contemporaine, comme les Francs-maçons de la Seconde Guerre Mondiale l'ont fait en leur temps.

LE SOUVENIR MAÇONNIQUE

6 FRANCS

NUMERO SPECIAL

EDITION DU SOIR - JUIN 1940

LA DESTRUCTION DU TEMPLE

En juin 1940, la France est vaincue. Les deux Chambres convoquées à Vichy adoptent le 10 juillet, la loi accordant tous pouvoirs au gouvernement pour « promulguer une nouvelle constitution ». C'est une suspension de facto des lois constitutionnelles de 1875 qui avaient instauré la IIIe République.

Délaissant les nécessités du ravitaillement, de l'ordre public, de la sécurité des biens et des personnes, le nouvel État français du Maréchal Pétain n'a semble-t-il qu'une seule urgence : élaborer une loi contre la Franc-maçonnerie.

La loi du 13 août 1940 interdit les « sociétés secrètes » et oblige tous les agents publics à souscrire une déclaration à leur sujet.

4

Pétain déclare la guerre aux Francs-maçons !



“VOUS NE DEVEZ PAS HÉSITER. LA FRANC-MAÇONNERIE EST LA PRINCIPALE RESPONSABLE DE NOS MALHEURS; C'EST ELLE QUI A MENTI AUX FRANÇAIS ET QUI LEUR A DONNÉ L'HABITUDE DU MENSONGE. OR C'EST LE MENSONGE ET L'HABITUDE DU MENSONGE QUI NOUS ONT AMENÉS OU NOUS SOMMES.”

Ph. PÉTAIN
Chef de l'État Français
(Déclaration faite par M. le Maréchal à
l'heure d'ouverture, Messeigneur Bernard Pelt)

Le décret du 19 août suivant prononce la dissolution des « associations dites “Grande Loge de France” et “Grand Orient de France” » et tous les groupements s'y rattachant en France, en Algérie, dans les colonies, protectorats et territoires sous mandat.

Le 27 février 1941, la même interdiction est prononcée pour la Grande Loge Nationale Indépendante, la Fédération Française du Droit Humain et le Rite de Memphis-Misraïm.

Entre-temps, l'administration prend possession des bâtiments des Obédiences, déjà copieusement pillées par l'armée allemande. Les objets d'art et les archives sont expédiés au château de Wölfelsdorf, en Pologne.

Cet ensemble, saisi en 1945 par l'armée soviétique, ne sera restitué à la France qu'en 1993, 2000 et 2001.

La loi du 11 août 1941 durcit la répression, étendant aux « dignitaires des sociétés secrètes » l'ensemble des interdictions à l'accès et à l'exercice des fonctions et mandats énumérés à l'article 2 de la loi du 2 juin 1941, portant statut des Juifs. De nombreuses révocations dans la Fonction Publique ont lieu, leurs noms sont publiés au Journal Officiel.

Cette loi met également en place, le Service des Sociétés Secrètes qui s'installe rue Cadet.

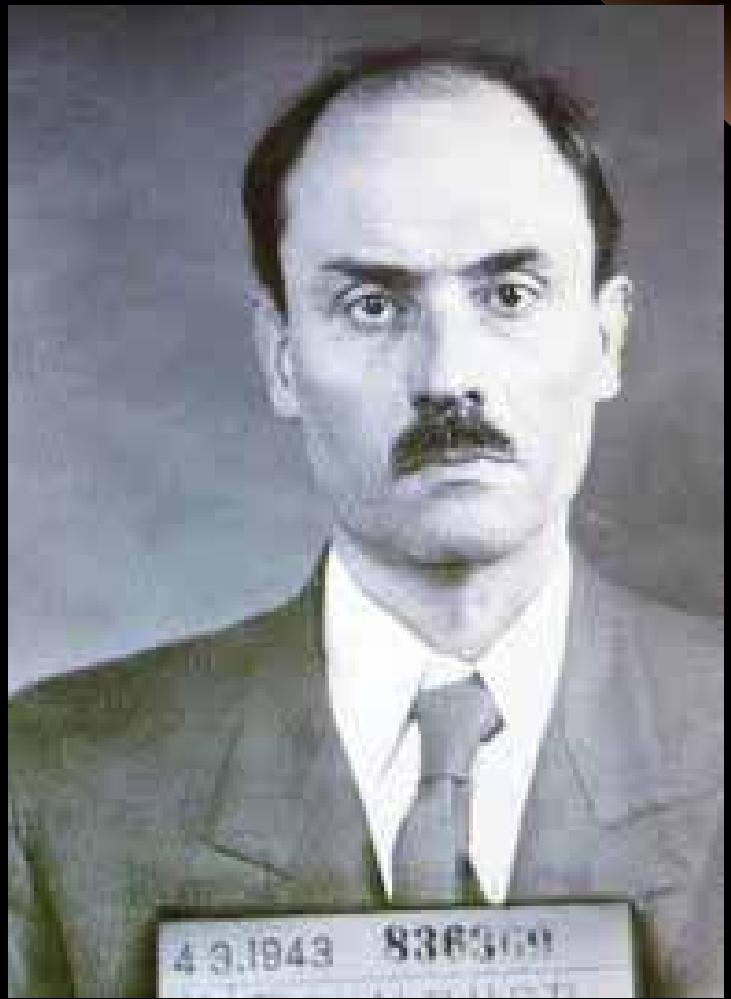


Celui-ci identifie en 1941 quelques 60.000 maçons, fait publier au J.O., les noms, qualités et adresses de 14000 d'entre eux, ce qui permettra d'en inquiéter 6.000, d'en fusiller ou assassiner près de 800 et d'en déporter plus de 1000.

Le siège du Grand Orient de France, rue Cadet devient « le musée maçonnique » et le « Centre judéo-maçonnique ». Celui de la Grande Loge, rue Puteaux devient le « Centre d'Action antimaçonnique ».

Pendant quatre années, les collaborateurs exaltés de ces organismes mettent en œuvre une propagande haineuse visant à discréditer l'Ordre par le biais notamment, d'une revue, Les Documents Maçonniques, d'une exposition au Petit-Palais et de la réalisation du film Forces Occultes.

Légalement dissous, tous ses biens saisis, l'Ordre maçonnique n'en continue pourtant pas moins d'exister par la volonté de ses membres et il n'y a guère d'Orients où les maçons ne sont pas parvenus à se réunir clandestinement.



Credit : Maitron

Nom : KIRCHMEYER

Prénom : Albert, Julien

Date de Naissance : 19 avril 1898

Décès : 19 mars 1995

Profession : clerc d'avoué

Signes distinctifs membre du Grand Orient de France ; radical socialiste, gauliste ; chef du réseau maçonnique Patriam Recuperare ; résistant ; déporté à Mauthausen puis à Gusen (Autriche).

LES BATISSEURS

DE L'OMBRE

Dès 1940, au gré des circonstances et des possibilités, des Frères agissent à titre individuel ou collectif, avec des membres de leur Loge, de Loges voisines, de fraternelles professionnelles et syndicales, notamment dans l'enseignement. Ils rejoignent les différents mouvements et réseaux de la Résistance.

Un certain nombre de groupes se créent ainsi, rassemblant spontanément des Franc-maçons et des Francs-maçons de toutes Obédiences. Cet engagement est naturel car ils partagent une spiritualité humaniste commune, et par son histoire, la Franc-maçonnerie est étroitement associée à la République, ses idéaux et sa devise « Liberté, Égalité, Fraternité ». Tous rejettent l'état de non-droit, la violence, l'anti-démocratie, le racisme et l'antisémitisme.

Dans certains réseaux, comme l'O.C.M, Libération, Franc-Tireur, ou le groupe du Coq enchaîné dans la région lyonnaise, la participation de Francs-maçons est particulièrement forte.

Il y a donc de nombreux Francs-maçons dans les mouvements de résistance, mais il se forme aussi une résistance proprement maçonnique.

Le 24 septembre 1940, Albert Kirchmeyer du réseau du Musée de l'Homme organise à son domicile, avec Gustave Eychène, la première réunion clandestine de la Loge L' Atelier de la Bastille. La tenue solennelle a lieu, le 24 novembre 1940. Parmi les premiers membres, Joannis Corneloup, Marcel Cerbu. En lien avec l'Atelier de la Bastille d'autres groupes naissent comme la Loge Liberté à Levallois-Perret ou le groupe de Villeneuve-Saint-Georges. De cet ensemble émerge, dans le courant de l'hiver, le premier réseau maçonnique unifié, Liberté Égalité Fraternité.

En janvier 1941, un Grand Conseil Provisoire de la Franc-maçonnerie française est créé pour œuvrer à la libération du territoire, restaurer les institutions républicaines et reconstruire l'Ordre. Il se renforce pour devenir bientôt Comité d'Action Maçonnique avec l'ambition de reconstituer les Loges, préparer le réveil des Obédiences et prendre une part active dans les engagements de la résistance intérieure.

Le C.A.M. réussira à faire revivre ou naître dans la clandestinité, 211 loges dans 60 départements.

Pour élargir leur champ d'action, Kirchmeyer et Eychène créent Le Cercle, un groupe de résistance ouvert à des hommes politiques, des personnalités et des intellectuels « profanes ». Ce groupe est très actif dans la propagande, le renseignement, l'aide aux réfugiés et aux juifs persécutés, les parachutages, les filières, les faux-papiers ... Le Cercle est présent et actif au sein de plusieurs mouvements de résistance intérieure ; il est en lien avec Londres.

Le Comité d'Action Maçonnique et Le Cercle, forment ensemble La Ligue. Créée en décembre 1942, celle-ci, dans son acte fondateur, reconnaît formellement le Comité national français installé à Londres, comme seule instance légitime pour réorganiser le pays après la libération. La Ligue est en relation avec Londres et le Conseil National de la Résistance.



La police de Vichy et l'occupant nazi traquent cependant les résistants et font de nombreuses victimes, près de 800, comme par exemple le Frère José Roig, arrêté et exécuté au mois de mars 1941, la Sœur Marcelle Hugo-Alphand, arrêtée la même année et morte en déportation, les Frères François Verdier, Martial Bricoulex, Lucien Dessaigne et la Sœur Camille Charvet parmi tant d'autres.

Le 3 mars 1943, Kirchmeyer et soixante-neuf membres du réseau sont arrêtés. Le premier est déporté à Buchenwald et à Mauthausen, dont il reviendra. Gustave Eychène, laissé libre par manque de preuves, rencontre Jean Moulin et il est convenu qu'il prenne la tête du réseau. Il lui présente Marc Rucart en tant que membre du Cercle et c'est en vue de son intégration au Conseil National de la Résistance qu'Eychène donne en mai 1943 le nom de Patriam Recuperare au réseau.



Jean Moulin précise que le Cercle « n'est nullement abattu par les récentes arrestations » et qu'il « dispose d'une force réelle s'appuyant principalement sur les éléments francs-maçons ». Le 8 mai, le général de Gaulle est reconnu comme chef de la Résistance par l'ensemble des mouvements et réseaux de résistance.

Si Patriam Recuperare ne fait finalement pas partie des mouvements représentés au Conseil National de la Résistance, il en est très proche. Il est d'ailleurs parfaitement entendu de tous, au sein du Conseil, que Marc Rucart, figure éminente du réseau maçonnique, représentant officiellement le parti radical, est aussi à titre officieux, celui de la Franc-maçonnerie.

Par son engagement dans la résistance intérieure, la Franc-maçonnerie a conquis une place légitime dans l'Assemblée consultative provisoire et dans les instances qui œuvrent au rétablissement de la souveraineté nationale.



Jean MOULIN

L'abrogation de tous les textes antimaconniques de Vichy est indissociable de la volonté de rétablissement de la légalité républicaine et il est significatif qu'elle soit, le 15 décembre 1943, l'une des toutes premières ordonnances prises par le Comité français de Libération nationale.

Ordonnance du 15 décembre 1943 portant annulation de la loi du 13 août 1940 et des dispositions subséquentes relatives aux associations dites secrètes.

Le Comité français de la Libération nationale.

Sur le rapport du Commissaire à l'Intérieur;

Vu l'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité français de la Libération nationale;

Vu l'acte de l'autorité de fait se disant gouvernement de l'Etat français en date du 13 août 1940 et les textes subséquents relatifs aux associations secrètes;

Le Conseil Juridique entendu,

Ordonne :

Article 1^{er}. — Sont et demeurent nuls textes de l'acte dit « loi du 13 août 1940 » dans ses articles 1^{er}, 2, 3 portant interdiction des associations dites secrètes et les textes modificatifs complémentaires ou d'application, ainsi que l'ordonnance du 12 janvier 1943.

Paris, le 15 décembre 1943.

DE GAULLE.

Par le Comité français de la Libération nationale :

Le Commissaire à la Justice, Commissaire à l'Intérieur p. i., Commissaire aux Colonies p. i., François DE MENTHON.

Commissaire aux Affaires étrangères, MASSIGLI.

Le Commissaire à la Guerre et à l'Air, André LE TROCQUER.

Commissaire à la Marine, Louis JACQUINOT.



Credit : Histoire-image.org

ALGER 1943 :

LE RELÈVEMENT

Le 8 novembre 1942, le débarquement allié en Afrique du Nord (opération Torch), libère progressivement l'Algérie et le Maroc mais c'est Darlan et Giraud que les Américains adoubent, empêchant de Gaulle de se rendre sur ces premières terres « françaises » libérées. Darlan est assassiné à Noël 1942, et après l'échec de la conférence d'Anfa du 23 janvier 1943, les Alliés imposent le général Giraud comme « commandant en chef civil et militaire en Afrique ».

CONFIDENTIEL

La législation de Vichy est maintenue, y compris les lois antisémites.

Par son ordonnance du 14 mars 1943, le général Giraud confirme notamment l'abrogation du décret Crémieux de 1870 qui attribuait la qualité de citoyen français aux Juifs d'Algérie. Par une note de service du 15 novembre 1942, il avait déjà écarté les soldats et officiers juifs des unités combattantes de l'Armée d'Afrique.

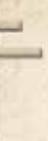
1943

Lorsque le 27 mai 1943, sous la présidence de Jean Moulin, le Conseil National de la Résistance tient sa première réunion au complet et se place sous la direction politique unique du général de Gaulle, la légitimité du chef de la France libre devient indiscutable. Il est autorisé par les Alliés à se rendre à Alger, où il arrive le 30 mai.

Le Comité français de Libération nationale (C.F.L.N) est créé le 3 juin 1943. Il fusionne les deux autorités françaises reconnues par les Alliés, le Comité français national de Londres, dirigé par le général de Gaulle et le Commandement en chef civil et militaire d'Alger, du général Giraud, instituant un exécutif bicéphale qui vivra dans les tensions jusqu'à ce que de Gaulle s'impose comme seul président, le 2 octobre 1943.

On peut alors mettre fin au « vichysme sans Vichy » du général Giraud. Trois Conseillers de l'Ordre d'Afrique du Nord, Besson, Dalloni, Cazemajou avec Émile Pinaud de la Grande Loge, fondent un Comité de Vigilance maçonnique. Francs-maçons et Juifs s'organisent à Alger pour obtenir le rétablissement du décret Crémieux et l'abrogation de la loi sur les « sociétés secrètes ».

Lorsque le général de Gaulle reçoit une délégation de Francs-maçons le 17 octobre 1943, il apprend « avec une stupéfaction non dissimulée », que les Loges ne sont pas légalement autorisées à ouvrir leurs Travaux. Il charge Jacques Soustelle, son directeur adjoint de cabinet, de régler favorablement cette affaire. Le décret Crémieux est rétabli le 20 octobre et le 23, Soustelle peut informer les Frères de la délégation que le dossier est effectivement activé.



D'autre part, le Grand Maître de la Grande Loge de France, Michel Dumesnil de Gramont, arrive le 23 octobre à Alger, pour représenter le mouvement Libération-Sud au sein de l'Assemblée consultative provisoire qui s'organise. Il découvre à son tour avec étonnement que les lois antimaçonniques de Vichy sont toujours en vigueur et le 28 octobre, fait part de son indignation à André Philip, Commissaire à l'Intérieur. Celui-ci le rassure en lui disant qu'un projet d'ordonnance est en préparation, qu'il se trouve actuellement au Commissariat à la Justice pour y être examiné par le comité juridique et que, dans l'intervalle, les maçons peuvent se réunir librement sans craindre d'être inquiétés. Ce que d'ailleurs ils faisaient. Michel Dumesnil de Gramont intervient instamment auprès de Jacques Soustelle, de Georges Gorse, d'Yvon Morandat et de René Cassin proches conseillers du général de Gaulle, pour accélérer les choses.



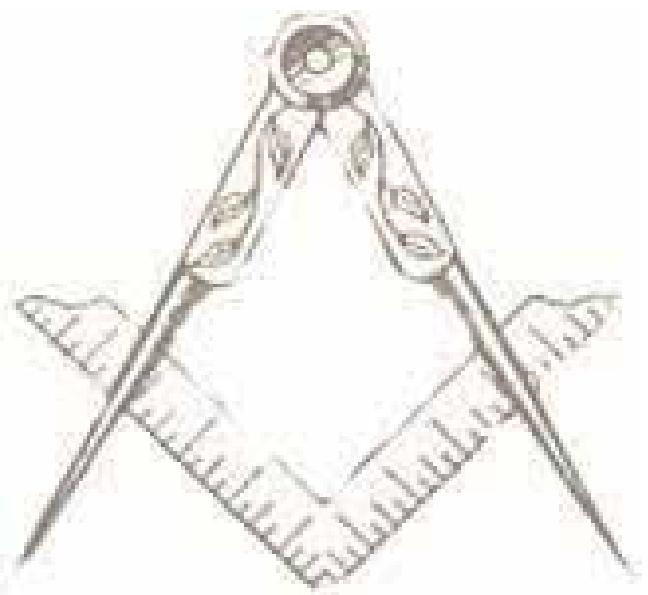
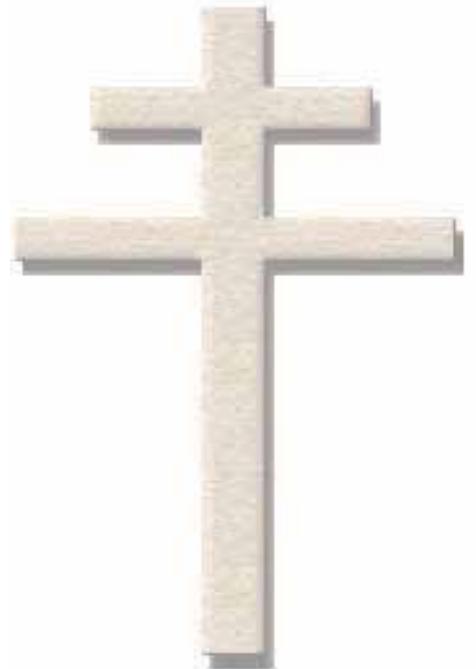
MICHEL DUMESNIL DE GRAMONT

Il fait tout pour que la Franc-maçonnerie ne rentre pas selon sa belle expression « dans la France libérée, par une porte dérobée ».

De Gaulle connaît personnellement et estime Dumesnil de Gramont en qui il a confiance. Il n'ignore évidemment pas qu'il est Grand Maître de la Grande Loge ce qui vient apporter une légitimité institutionnelle précieuse aux demandes pressantes qui s'expriment à Alger depuis le début de l'automne.

L'Assemblée Consultative Provisoire, composée de membres de la Résistance intérieure, de la Résistance extérieure et d'anciens élus de la IIIe République, principal instrument pour transformer la légitimité en légalité, tient sa séance inaugurale le 3 novembre. Louis Joxe avise les frères dès le 5 novembre, qu'il est en possession d'un projet d'ordonnance autorisant les loges à se réunir et prévoyant la restitution des biens et la réparation des préjudices subis.

C'est le 15 décembre 1943, que cette ordonnance du Comité Français de Libération Nationale est signée. Toutes les mesures anti-maçonniques prises depuis 1940 sont abolies, les biens spoliés sont restitués aux associations dissoutes, les victimes de mesures d'exclusion de la fonction publique réintégrées et reclassées, les effets des sanctions disciplinaires et privations de décorations, effacés. L'ordonnance est publiée le 22 décembre 1943.



À Alger, l'Assemblée consultative provisoire qui, selon Michel Dumesnil de Gramont, comprend un quart de Francs-maçons, engage le grand chantier du rétablissement de la légalité républicaine, sous la présidence du Frère Félix Gouin.



1944



AOÛT 1944, PARIS LIBÉRÉ

De nombreux maçons prennent une part active aux combats pour la libération de Paris et ce sont des Frères F.F.I. qui libèrent le 22 août, les locaux dévastés de la Grande Loge, du Grand Orient et du Droit Humain. Pour donner une idée de la hauteur de leur engagement, on s'en tiendra à l'évocation de deux figures exemplaires.

Le Frère Pierre Favreau fait imprimer et distribuer le 20 août, 180.000 exemplaires de L'information officielle des armées de la République, pour appeler les Parisiens à la levée en masse. Le 22 août, c'est le même Favreau qui franchit les lignes allemandes, pour rejoindre des troupes américaines près de Corbeil et leur demander de venir d'urgence en aide aux insurgés de la capitale.

Le lendemain, il passe à nouveau les lignes ennemis pour remettre un message du Commissaire de la République Luizet au général de Gaulle à Rambouillet.

Il revient dans la nuit du 23 au 24, chargé d'un message oral du général réglant le détail de l'entrée du chef de la France libre à Paris, le 25 août.

Ce même jour, c'est le Frère Marcel Flouret, nouveau préfet de Paris nommé par la France Libre, qui reçoit le général de Gaulle à l'Hôtel de Ville de Paris. Le lendemain il descend les Champs-Élysées avec lui et les grandes figures de la Résistance.

Le 28 août 1944, le Comité Français de Libération Nationale s'installe à Paris et devient Gouvernement provisoire de la République Française (G.P.R.F.).

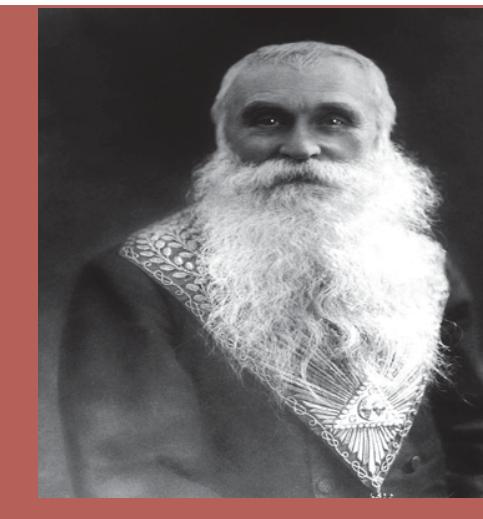
Si la libération du territoire national est encore loin d'être acquise, Paris, lieu de la souveraineté, est libre et peut désormais abriter tous les pouvoirs qui s'efforcent de se reconstruire.

En conséquence, le 6 septembre 1944, le Frère Soubret remet les pouvoirs du Comité d'action maçonnique entre les mains des Obédiences, manifestant le souci partagé de ne pas rompre la continuité institutionnelle et constitutionnelle de l'Ordre. C'est ensemble que les Obédiences se remettent au travail pour reconstruire, pierre par pierre, la Maçonnerie.

Le Conseil Fédéral de la Grande Loge et le Conseil de l'Ordre du Grand Orient tiennent sept séances de travail communes, du 21 septembre au 8 décembre 1944. Il s'agit d'élaborer, ensemble, les directives à mettre en œuvre pour la reprise d'activité et la réintégration des Frères. Ils produisent deux circulaires adressées aux ateliers sous le titre générique de « Franc-maçonnerie de France » avec en sous-titre, « Grande Loge de France » et « Grand Orient de France ».

La première, du 28 septembre, signée Cauwel et Groussier, indique la marche à suivre pour procéder à la réintégration des Frères avec, en annexe, un modèle de questionnaire d'enquête.

**Arthur Groussier
Grand Maître du GODF**

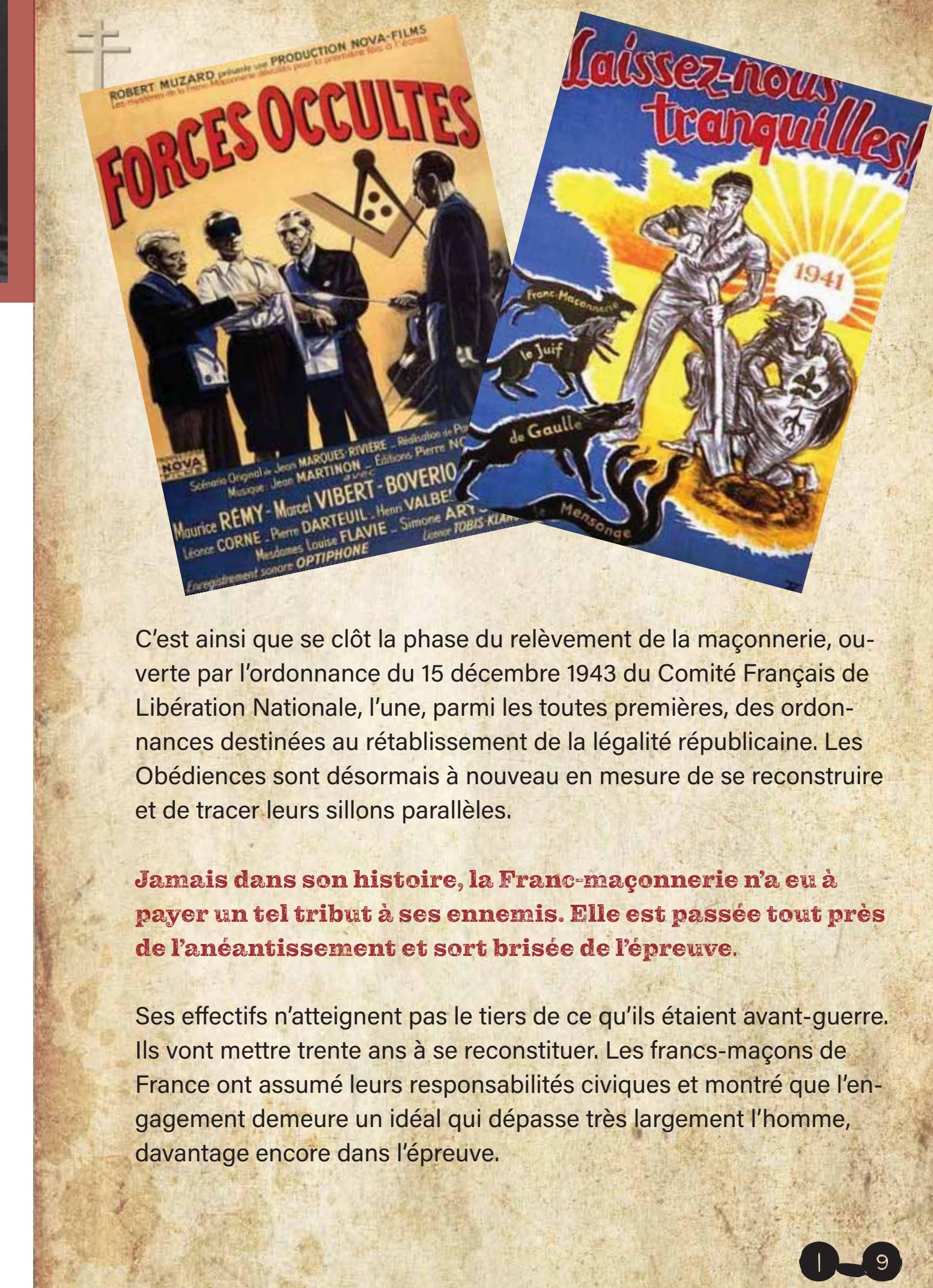


La seconde, signée Dumesnil de Gramont et Groussier, précise le 26 octobre, que chaque demande de réintégration doit être accompagnée d'une somme de deux-cents francs, remboursable en cas de non-réadmission.

Cette seconde circulaire traite en outre de la constitution des dossiers relatifs aux demandes de réparation et aux victimes des lois d'exception. Elle rappelle que seules seront prises en considération les demandes transmises par l'une ou l'autre des Obédiences.

Enfin, le 18 octobre 1944 le Conseil Fédéral et le Conseil de l'Ordre envoient une adresse commune au général de Gaulle, lui exprimant leur gratitude et l'attachement de la maçonnerie de France à la République.

Les Obédiences sont désormais en mesure de se reconstituer. Elles codifient les procédures de réouverture des loges et installent des comités d'épuration. Le Droit Humain prend des dispositions tout à fait semblables.



C'est ainsi que se clôt la phase du relèvement de la maçonnerie, ouverte par l'ordonnance du 15 décembre 1943 du Comité Français de Libération Nationale, l'une, parmi les toutes premières, des ordonnances destinées au rétablissement de la légalité républicaine. Les Obédiences sont désormais à nouveau en mesure de se reconstruire et de tracer leurs sillons parallèles.

Jamais dans son histoire, la Franc-maçonnerie n'a eu à payer un tel tribut à ses ennemis. Elle est passée tout près de l'anéantissement et sort brisée de l'épreuve.

Ses effectifs n'atteignent pas le tiers de ce qu'ils étaient avant-guerre. Ils vont mettre trente ans à se reconstituer. Les francs-maçons de France ont assumé leurs responsabilités civiques et montré que l'engagement demeure un idéal qui dépasse très largement l'homme, davantage encore dans l'épreuve.

À NOS FRÈRES PANTHEONISÉS ...



FÉLIX ÉBOUÉ

Nommé gouverneur du Tchad par le gouvernement du Front-Populaire, choisit le camp de la France Libre dès le 26 août 1940, lui apportant le premier élément d'une légitimité territoriale qui s'étend vite à l'ensemble de l'Afrique Équatoriale Française. Inspirateur du fameux discours de Brazzaville, il meurt au Caire en 1944 sans voir la victoire finale.

Félix Éboué fera son entrée au Panthéon en 1949, en compagnie d'un autre Frère, Victor Schoelcher qui avait aboli l'esclavage dans les colonies françaises en 1848.



JEAN ZAY

Personnalité politique de premier plan, ministre visionnaire de l'Éducation nationale et des Beaux-Arts du Front Populaire, fait partie de ceux qui se sont embarqués sur le Massilia. Arrêté à Casablanca, il est renvoyé en métropole où il est interné à la prison militaire de Clermont-Ferrand puis à Riom. Haï par l'extrême droite en tant que juif et Franc-maçon, il sera assassiné par des membres de la Milice française le 20 juin 1944.

PIERRE BROSSOLETTE

Militant socialiste et à la Ligue des Droits de l'Homme rédacteur-en-chef de la revue Résistance. Commandant du Bureau Central de Renseignements et d'Action (B.C.R.A.), il est arrêté et subit deux jours de torture sans parler. Réalisant qu'il ne va plus tenir longtemps, il profite d'un instant d'inattention de ses bourreaux pour se jeter par la fenêtre. Il s'écrase sur un trottoir de l'avenue Foch.



ET À TOUS LES AUTRES

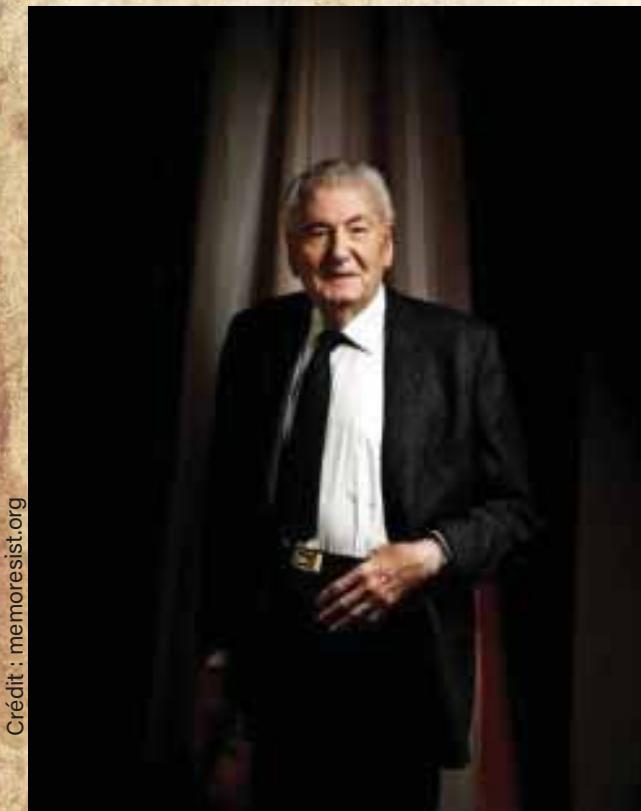


MICHEL DUMESNIL DE GRAMONT

Haut-fonctionnaire révoqué par le régime de Vichy, et homme de lettres, Michel Dumesnil de Gramont, Grand Maître de la Grande Loge de France avant la guerre, le demeure dans la clandestinité. Très actif dans les maquis du Languedoc, il manque plusieurs fois d'être arrêté. Designé par d'Astier de la Vigerie pour siéger, à Alger, à l'Assemblée Consultative Provisoire comme délégué de Libération-Sud au titre du Conseil national de la Résistance. Son amitié avec le chef de la « France Libre » lui vaut le surnom de « maçon de Gaulle » et ce, malgré les convictions nettement à gauche de celui qui fut naguère l'ami personnel de Roger Salengro, soutint le Front populaire et œuvra pour la République espagnole. Après la Libération, Dumesnil de Gramont reprend possession de la Grande Maîtrise de la Grande Loge de France.



Le dernier Compagnon de la Libération vivant, aujourd'hui centenaire, est un Frère. Jeune officier, il s'engage dans les Forces Françaises Libres dès 1940. Il se distingue sur les théâtres d'opérations militaires extérieurs en particulier à Bir Hakeim.



HUBERT GERMAIN

Il a participé au gouvernement de 1972 à 1974 avant d'être initié à la Grande Loge de France en 1975, dont il est Grand Maître Honoris Causa.

Recevant des mains du Président de la République les insignes de Grand-Croix de la Légion d'Honneur, il lui délivre ce message : **« N'oubliez jamais que les devoirs sont plus importants que les droits ».**

A LA MÉMOIRE
DES FRANCS-MACONS
MORTS POUR LEUR IDÉAL

GÉMISSEONS ! GÉMISSEONS
GÉMISSEONS !

